



**REPUBLIQUE**  
**FRANCAISE**  
DEPARTEMENT A.H.P  
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

**Séance du 07 février 2023**  
**Objet : Servitude SDE 04**

L'an deux mille vingt et trois et le 7 février à 18 heures 30,  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DEYE Manuel, DURAND Thierry, BONO Vicente, HOLIET Samuel, AKLA Mohammed, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes AILLAUD Marion, ROBERT Carole, MOUREN Sylvie; BERNARD Myriam, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, M. CHAMBRE Emmanuel.

Procurations : Mme AILLAUD Marion a donné procuration à M. HOLIET Samuel, Mme MOUREN Sylvie a donné procuration à M. Gilles GONCALVES.

Mr DURAND Thierry a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-210401089-20230207-2023\_01\_03-

Conseil Municipal du 7 février 2023

Délibération n° 2023/01/03

**OBJET : Servitude SDE 04**

Mme le Maire expose que dans le cadre de travaux d'enfouissement du réseau électrique sur la RN 85 Tranche n° 2, il est nécessaire d'accorder une servitude de passage au SDE 04 pour une canalisation souterraine d'environ 2,5 mètres sur 0,40 mètres de large, et éventuellement des bornes de repérage sur les parcelles AD 549. (Bordure de RN à proximité du croisement Pierre Semard)

Mme le Maire propose d'accorder cette servitude et de l'autoriser à signer les documents nécessaires.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accorder cette servitude au SDE 04,
- d'autoriser Mme le Maire à signer les documents nécessaires

Malijai,  
Le 07 février 2023  
Fait et délibéré, les jour, mois et an  
que dessus.  
Pour copie certifiée conforme  
Le Maire  
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 08/02/2023

Application acquiesce f. lesqalte.com

00\_DE-004-210401089-20230207-2023\_01\_03-